

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE  
DE L'ACCUEIL DES FRANÇAISES À BRUXELLES asbl  
le lundi 11 juin 2018 à 11h30**

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :</b> |
|------------------------------------|

1. Emargement des membres et contrôle des procurations
2. Présentation du projet de modification des statuts
3. Questions et réponses
4. Vote

**CALCUL DU QUORUM :** 2/3 des membres effectifs à la date de l'assemblée générale extraordinaire,  
soit  $689 \times 2/3 = 460$

**PRÉSENCE et REPRÉSENTATION DES MEMBRES :** 18 membres présents et 31 membres représentés = **49**

**Le quorum n'étant pas atteint, il n'est pas possible de procéder à un vote et une 2<sup>ème</sup> assemblée générale extraordinaire devra être convoquée.**

Catherine Coste, présidente, rappelle pourquoi changer les statuts (évolution de l'expatriation, demande de la FIAFE, accueil de tous), et les changements de statuts proposés :

- Les hommes peuvent devenir membres autant que les femmes (dans le but de l'association, il s'agit d'accueillir les Français et leurs familles),
- Les postes, notamment au bureau, sont mis au neutre et plus seulement au féminin,
- Le changement de nom de l'association.

Les membres pour et contre ces changements débattent.

Il ressort des débats que :

- Le nom le plus approprié pourrait être rédigé ainsi « Accueil français de Bruxelles »
- Les postes mis au neutre pourraient être rédigés de la sorte : la présidente/le président ...

**Une 2<sup>ème</sup> assemblée générale extraordinaire sera convoquée le 28 juin 2018 pour laquelle :**

- Il n'y a pas de quorum de présence nécessaire
- L'assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres effectifs présents à la majorité des 2/3 ou à la majorité des 4/5 pour la modification du but de l'association.